

Résolution présentée par la délégation de la

République de Corée

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'inégalité des genres

L'Assemblée Générale,

Constatant l'importance des inégalités de genre dans la République de Corée, plaçant cet État à la 11ème place sur 162 autres pays liés à cette problématique,

Notant la discrimination sociale existante envers les femmes dans le gouvernement sud-coréen où elles n'y représentent que 16.7%,

Alarmée par le nombre de femmes ayant déjà vécu des agressions sexuelles, représentant à l'échelle mondiale un taux de 33%, selon Amnesty International,

Déplorant l'ampleur de ces violences, première cause de mortalité ou d'atteinte à la santé des femmes ayant entre 16 et 44 ans, dépassant le cancer ou encore les accidents de la route,

Rappelant de ce fait, les mesures déjà mises en place par l'ONU en vue de combattre les inégalités de genre et les violences qui en découlent ;

Décide d'instaurer une feuille de route qui vise à :

- assurer la sûreté et le bien-être économique et social de la femme dans la société ;
- mettre en place un fonds afin de créer des instances dans un programme scolaire visant à sensibiliser la jeunesse (dès l'âge de 4 ans) aux violences et à la discrimination faites aux femmes ;
- d'instaurer, dans un premier temps, un quota minimum de 30% de femmes dans les gouvernements et dans toutes autres institutions publiques où elles recherchent un emploi, ayant comme objectif l'équité totale en 2030 ;
- renforcer la collecte de données et les investissements dans des enquêtes de haute qualité sur la violence faite aux femmes.

Le texte français fait foi